

Livres

À PROPOS DE
L'INCESTE

Un marqueur du patriarcat

COMMENT comprendre le paradoxe d'un inceste bien trop courant, alors même qu'il est interdit, sans se poser la question de son rôle structurant pour l'ordre social et d'outil primal de la domination de genre et de classe ? Avant de répondre à cette question troublante, l'auteure a interrogé un panel de vingt-deux détenus condamnés pour ce crime. Consciente de la faiblesse de cet échantillon, elle n'en tire pas moins un certain nombre de constats. L'incesteur n'est pas une personne déviante. Aucun profil-type n'est possible. Sa famille est comme les autres. Les femmes peuvent y participer, elles aussi. Tout comme les aînés de la fratrie. La représentation simpliste du pédophile sadique et violent est battue en brèche : 80 % des agressions sexuelles sur des enfants sont commises par des familiers. Ce sont des hommes ordinaires trouvant légitimes que leurs enfants soient à

leur disposition. À cet effet, la virginité leur semble essentielle, la nubilité octroyant un devoir de disponibilité. L'incesté est habitué à obéir à son agresseur qu'il aime et à qui il cherche à faire plaisir. L'incesteur n'a pas besoin de lui intimer le silence. Sa victime se tait d'elle-même, ce qu'il interprète comme la preuve de sa collaboration. C'est d'ailleurs là une stratégie constante que d'attribuer à l'enfant un libre-arbitre et donc de lui faire porter la responsabilité de ce qu'il subit. Si 30 % des agresseurs ont été agressés eux-mêmes dans leur enfance, tous les incestés ne deviennent pas des incesteurs. Quand l'enfant a tenté de dire ce qu'il avait subi, sans succès, il s'enferme dans le silence. La bonne conduite n'est pas de s'abstenir d'incester mais de ne pas en parler. Les femmes qui révèlent plus tard sont jugées perturbées, mythomanes, aigries, influencées, manipulées. Toute famille préfère compter

parmi ses membres une menteuse compulsive qu'un incesteur. La révélation d'une agression pédophile entraîne l'opprobre contre l'agresseur et la sympathie envers la victime. Il n'en va pas de même avec l'inceste. Quand l'auteur est condamné, son temps d'emprisonnement est assimilé à une absence pour déménagement, sa place étant gardée pour son retour. Réduire l'inceste à un problème pathologique permet d'esquiver la question politique qu'il pose : l'ordre social l'admet comme symbole de pouvoir et de puissance, mais interdit qu'on en parle. En affirmant qu'il ne doit pas avoir lieu, il décrète que son existence est forcément isolée.

Jacques Trémintin

LE BERCEAU DES DOMINATIONS

Dorothée Dussy

Éd. Pocket, 2021, (401 p. - 9 €)



Percer à jour l'inceste

ÀSSIMILER l'inceste à une simple faute sexuelle c'est ne rien y comprendre, affirme Jean-Luc Viaux qui illustre sa clinique descriptive et explicative avec de nombreuses vignettes particulièrement réalistes. Ce crime plurimillénaire solidement ancré dans nos inconscients individuels et collectifs relève d'une problématique majeure de l'espèce humaine. On sait que ce qui est vécu est terrible, mais on peine à en décrypter les mécanismes et significations. Restaurer le pensable, c'est dire vrai. Nul ne commet l'inceste par hasard ou pour assouvir une pulsion. La recherche du plaisir est en plus, la frustration est un alibi. Cette violence n'est pas le seul produit d'un homme-symptôme-agissant dont il est illusoire de vouloir décrire le profil-type.

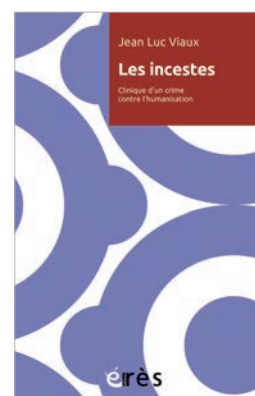
C'est le résultat de toute une configuration familiale qui constitue la véritable scène de crime. L'inceste ne se produit pas, mais se reproduit de génération en génération. C'est un crime spécifique contre l'identité et l'humanisation, désidentifiant le sujet et le désarrimant de lui-même. Ce qui se trame derrière cette transgression, c'est, avant tout, la confusion des places, l'atteinte à la généalogie et à l'histoire d'une lignée. L'inceste n'étant pas une pathologie, il ne se soigne pas. Ce ne sont pas non plus les enfants incestés à qui il faut apporter des soins. C'est bien le psychisme familial qu'il faut faire retravailler pour qu'il réintègre la langue de l'interdit.

LES INCESTES

Jean-Luc Viaux

J. T.

Éd. Érés, 2022, (267 p. - 25 €)



Universalité ou spécificité ?

L'INTERDICTION de l'inceste désigne le refus des relations sexuelles entre des personnes semblables, ayant en commun des composantes de leur être soit physique (le sperme, le sang, le lait ou la chair), soit immatériel (l'âme ou le nom). Excluant toute permissivité sexuelle, elle fixe la substance dont le partage n'est pas accepté, fondant ainsi l'appartenance à une communauté. Autant dire que cette prohibition pour universelle qu'elle soit revêt des formes à chaque fois différentes, propres au système de croyance collective forgée d'une manière à chaque fois spécifique. Cette prohibition relève à la fois d'une proscription (précisant ce qui n'est pas permis) et d'une prescription (s'allier à d'autres pour continuer à exister). Nulle part, les rapports entre un homme et une femme ne sont considérés comme suffisants pour fabriquer un enfant. Partout, la parenté sociale est distinguée de

la parenté biologique et les principes de descendance relèvent de constructions culturelles. À l'image de ces sociétés ne considérant pas le sperme comme ayant un rôle quelconque dans la procréation, niant donc au géniteur toute fonction et ne considérant pas en conséquence ses rapports sexuels avec sa fille comme incestueux. Dans

d'autres cultures, tous les frères du père sont considérés comme des pères, toutes les sœurs de la mère comme des mères et tous les cousins/cousines comme des frères et sœurs, interdisant dès lors toute relation procréative avec les membres de cette parenté élargie. À Bali les jumeaux sont considérés comme divins chez les nobles et incestueux dans une famille ordinaire. Le social devient parental qui à son tour, devient sexuel, sexualité qui est alors mise au service de la production de la société. Et chacune de ces représentations est considérée comme naturelle.

J. T.



**L'INTERDIT DE L'INCESTE
À TRAVERS LES SIÈCLES**
Maurice Godelier

CNRS éditions, 2021, (121 p. - 15 €)

Quelque chose a été tué

DEPUIS si longtemps, le silence et la censure l'ont enfermé dans l'indicible. Le tabou ancestral de l'inceste a fini par se dévoiler. L'occasion pour l'auteur de nous proposer de penser sur l'impensable de cet acte qui détruit tout sur son passage, ne laissant derrière lui qu'un champ de ruine, la victime restant figée dans l'immobilité, clouée dans un mouvement destructeur et insécurisant. Agressée par un adulte censé le protéger et le soigner, la confusion entre sa quête de tendresse et les actes qui lui sont imposés la plonge dans une confusion permanente : son immaturité psychosexuelle la rend incapable de comprendre ce qui lui arrive. La famille incestueuse ne fonctionne pas comme un groupe de personnes uniques et singulières vivant sous le même toit, mais comme un magma compact où tout colle avec tout et où chacun devient un morceau de l'ensemble. À la confusion des sentiments

s'ajoutent celles des personnes, des générations et de la généalogie. Le sentiment de honte et de culpabilité qui submerge l'enfant le condamne à se terrer et à se taire, à s'enfermer et à s'isoler, au point d'en venir à se convaincre parfois qu'il pourrait être à l'origine de la situation. Puis s'instaure le déni qui fonctionne comme un mécanisme

de défense inconscient, protection nécessaire et impérative face à une réalité tellement violente qui, si elle était admise, provoquerait un effondrement psychique. Cette incestitude (inceste et incertitude) constitue une intenable tension entre le rejet des perceptions et l'insoutenable réalité des scènes qui s'imposent à la mémoire. La levée du secret et la révélation viennent placer en perspective le chaos qui règne derrière l'ordre apparent. Elle ouvre à une possible résilience à condition que la victime, au vu de son histoire de vie, dépasse la légitime méfiance de pouvoir compter sur les autres.

J. T.



L'INCESTE : CRIS ET CHUCHOTEMENTS
Lionel Bauchot

Éd. L'Harmattan, 2022, (138 p. - 15,50 €)